
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 15

Votants: 15

Séance du 22 juin 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-deux juin l'assemblée régulièrement convoquée le 22 juin 2017, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: France DUCOS, Alain BARBE, Veronique RANDE, Josiane BRACKE, Joseph TORRENT, Regis BENVENUTO, Patrick DUBOS, Jean Francois CASANOVAS, Benedicte LEQUERTIER, Bernadette LABARTHE, Georges REMONT, Christophe LENCAUCHEZ, Alain DUPUY, Leny MAYORAL, Joel LABURTHE

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Josiane BRACKE

1. TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISE

2. REFLEXION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES SOLUTIONS PERMETTANT DE FAVORISER L'INSTALLATION DE PROFESSIONNELS DE SANTE SUR NOTRE COMMUNE

3. MODIFICATION DU TAUX HORAIRE DU POSTE D' ADJOINT TECHNIQUE CANTINE ECOLE MAIRIE

4. SIGNATURE D'UN CONTRAT DE BAIL COMMERCIAL pour l'installation provisoire de l'Agence Postale Communale pendant la durée des travaux de restructuration de la poste en mairie

5. FIXATION DES TARIFS DE REPAS EN CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2017-2018

6. QUESTIONS DIVERSES

POINT N°1 tirage au sort jury d'assises - DE 2017 0321

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'établir par tirage au sort la liste préparatoire des jurés d'Assises en vue de la liste annuelle 2018 pour la circonscription du Gers. Le tableau de répartition du nombre de jurés fixe à un le nombre des jurés à désigner pour les communes réunies d'Estang et de Marguestau, celle-ci étant représentée par son Maire présent, M. Guy REMAZEILLES. Madame le Maire précise que le nombre de noms à tirer au sort est le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral et que ne seront pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2018. Elle propose à l'assemblée de procéder au tirage au sort.

Les opérations de tirage au sort se déroulent dans l'ordre suivant : tirage préliminaire de la commune, puis tirage au sort de la page, et tirage au sort de la ligne, en nombre égal au nombre de jurés à désigner, et désignent :

M. Mme AMATI épouse REMONT Béatrice , Sylvie, Marie-Claire Né(e) le 21/04/1940 à AVESNES- LES-BAPAUME (62) profession retraitée domicilié(e) : 5 rue Monet 32240 ESTANG.

M. Mme IZCO Karine Né(e) le 11/02/1978 à AUCH (32) profession oenologue domicilié(e) : 32150 MARGUESTAU

M. BACQUE Guy Né(e) le 20/10/1950 à ESTANG (32) profession retraité domicilié(e) : L'Oustalet - Avenue des Thermes - 32150 BARBOTAN LES THERMES

Conformément aux dispositions de l'article 261-1 du code de procédure pénale la présente liste sera dressée en double exemplaire dont l'un sera transmis avant le 15 juillet au secrétariat greffe de juridiction siège de la cour d'Assises à AUCH.

Les personnes désignées par le sort seront informées des possibilités de demande de dispense avant le 1^{er} septembre 2017 auprès du Président du Tribunal de Grande Instance d'Auch.
Monsieur le Maire de Marguestau quitte la séance.

POINT N°2 INSTALLATIONS DE PROFESSIONNELS DE SANTE

Réflexion avec le docteur GAUBE

Madame le Maire expose brièvement à l'assemblée qu'elle réfléchit depuis plusieurs mois aux possibilités de favoriser l'installation de professionnels de santé sur notre commune et évoque les précédentes discussions en conseil municipal, ainsi que l'action de l'association pluri-professionnelle Tersagnac. Elle rend compte de son contact avec M. le Docteur Pierre-Jean Gaube et lui donne la parole pour présenter sa démarche de recherche de local sur la commune d'Estang.

Le docteur Gaube qui travaille sur le remplacement du docteur Lacarrière depuis quelques temps présente son projet au conseil municipal. Celui-ci serait sous tendu par son engagement à exercer dans la commune quelques années.

Considérant que l'actuel cabinet médical ne convient pas

Considérant que les infirmier(e)s seraient partie prenante du projet

Considérant que cette offre de soins serait intéressante pour d'autres jeunes médecins

Considérant que dans la commune aucun bâtiment construit ne ferait l'affaire

le docteur GAUBE souhaiterait la construction d'un local neuf, suffisamment grand pour abriter 2 voire 3 cabinets médicaux, 1 salle pour les infirmier(e)s, 1 salle d'attente, 1 salle archives/secrétariat, 1 salle d'urgence, 1 salle de détente. (bâtiment d'une superficie de 200m2 environ.) Un parking sera nécessaire.

Les personnels médicaux seraient d'accord pour payer un loyer.

Après avoir passé en revue les terrains appartenant à la commune, une étude du CAUE pourrait être menée sur l'ancien terrain de tennis (après étude des sols) ou sur le terrain du Pesqué, en face.

La SCIC de l'estanguette pourrait participer à ce projet. Le chantier participatif a été évoqué.

Madame le Maire demande à la commission économique et sociale, créée le 23 février 2017, de se réunir au plus vite, afin de se pencher sur la faisabilité du projet et sur les aides financières possibles ; elle fait le nécessaire pour que l'architecte du CAUE puisse nous faire au plus vite une étude gratuite du projet.

POINT N°3 TAUX HORAIRE DU POSTE ADJOINT TECHNIQUE ECOLE CANTINE MAIRIE ET SIGNATURE DU CONTRAT - DE 2017 034

Madame le maire rappelle à l'assemblée sa précédente décision du 11 avril 2017 de création d'un poste d'adjoint technique cantine;

Elle explique que suite au désistement de la commune de Monguilhem, il convient de modifier le taux horaire du nouvel emploi créé en séance du 11 avril dernier et présente à l'assemblée le nouveau profil de poste.

En résumé, le nouveau poste représentera 28 heures hebdomadaires au lieu de 34 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 6 juin 2017

Adopte à l'unanimité le tableau des effectifs suivants avec prise d'effet au 10/08/2017

EMPLOIS	Nombre de postes identiques	Durée Hebdo.	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS ou GRADES des fonctionnaires occupant l'emploi	Nom Prénom de l'agent affecté sur le poste
Agent technique école cantine mairie	1 Non titulaire	<u>28</u>	Entretien locaux école Aide préparation et conditionnement repas cantine Surveillance interclasse Entretien locaux mairie	Adjoint technique	A RECRUTER

Précise que l'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat à durée déterminée et rémunéré à l'indice correspondant au 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial

Autorise le Maire à signer le Contrat à intervenir à compter du 10/08/2017 en application de cette décision

POINT N° 4 contrat de bail commercial agence postale communale provisoire - DE 2017 035

Le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de bail entre la commune et M. DUPRAT Bernard pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 28 février 2018 afin d'y installer provisoirement l'Agence Postale Communale durant les travaux de restructuration de la Poste en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer le contrat à intervenir avec M. DUPRAT Bernard et ses éventuels avenants à partir du 1^{er} septembre 2017 pour la période couvrant la durée des travaux de restructuration de la poste en mairie pour un montant mensuel de base de trois cent cinquante euros prévoyant la location à la commune de l'ancien cabinet dentaire situé avenue saint martial.

point N° 5 TARIF DE REPAS 2017 2018 - DE 2017 036

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs de vente de repas pour l'année scolaire 2017-2018

Le Conseil Municipal,

Vu le décret du ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie en date du 29 juin 2006

Vu sa précédente délibération en date du 14 juin 2016 pour les tarifs de repas (tarifs cantine : Cantine d'Estang : 2,85 ; Adultes : 7.62 € ; élèves extérieurs : 3.50)

Décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Le prix de vente du repas servi à la cantine d'Estang aux élèves d'enseignement public est fixé à 2,90 € à compter du 01/09/2017

Décide par ailleurs, à l'unanimité des membres présents :

- Le prix de vente des repas servis aux adultes dans la salle de restauration est fixé à 7,62 € à compter du 01/09/2016

- Le prix de vente des repas aux communes extérieures est inchangé pour l'année 2017/2018 et s'élève à 3.50 €

MARCHE DETRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA POSTE EN MAIRIE - DE 2017 033

Madame le Maire informe l'assemblée de l'avancement de la procédure de consultation des entreprises dans le cadre d'un Marché à Procédure adaptée pour les travaux de restructuration du bâtiment de la poste situé 2 place Roger Bon en Mairie et Agence Postale Communale .

Elle précise qu'il s'agit d'un marché comprenant 9 lots d'un montant de travaux supérieur à 90 000 €, présente à l'assemblée le Dossier de Consultation des Entreprises et rend compte des modalités de publication et du règlement de la consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ouï l'exposé de Mme le Maire,
Vu sa précédente délibération en date du 23/02/2017

Confirme la désignation de France DUCOS, Maire, en tant que Personne Responsable du Marché des travaux de restructuration du bâtiment de la Poste en Mairie

Valide le Dossier de Consultation des Entreprises pour le marché de restructuration de la Poste en Mairie et Agence Postale Communale

Délègue au Maire tous pouvoirs pour mettre en oeuvre la procédure de consultation des entreprises adaptée au montant du marché

Autorise le Maire à signer les Marchés à intervenir avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'offres à l'issue de la procédure de consultation .

Questions diverses

1 Madame le Maire rappelle les horaires du défilé du 3 juillet, annonce la participation des élèves de cycle II et III et d'élus de la CCGA. Elle demande à la commission fêtes et cérémonies d'organiser l'apéritif.

2 Pour le départ à la retraite de Joëlle PROUADERE, agent communal, Madame le Maire envisage de la mettre à l'honneur à l'occasion de la prochaine cérémonie des vœux.

3 Concert de poche : les représentantes de l'école de musique, porteur du projet, ont demandé l'inscription de ce point au prochain ordre du jour du conseil.

4 Restauration des vitraux

La première intervention, nettoyage des vitraux du chœur et remise en état de certains vitraux, est terminée. Mais il reste 6 vitraux supérieurs qui demandent à être consolidés et restaurés.

Décision est prise de procéder à la réparation cette année 2017. Devis : 2253€

5 Télécom

Madame le Maire nous fait part de la visite d'une représentante de la société "CII télécom" chargée de proposer aux communes un système d' alertes automatisé auprès des particuliers (ex avis de tempête, vigilance orange...)

Etant donné que ce service est déjà en place au niveau de la préfecture (qui prévient toutes les mairies), et le coût élevé pour la collectivité et le particulier, il ne sera pas donné suite à cette proposition.

6 Travaux en régie

Monsieur BARBE fait le point sur les travaux réalisés aux arènes. La 1ère tranche est terminée :

tous les bas de mur du portail aux tribunes ont été repris. Les manifestations estivales ne permettront pas de reprendre le chantier avant la rentrée de septembre.

Une importante fuite d'eau, très difficile à localiser, oblige monsieur BARBE à couper l'eau chaque soir à l'école et à la remettre chaque matin. Il faut prévoir, cet été, un important travail à ce niveau.

7 Electricité

La mise aux normes électriques est en cours : déjà réalisés : salon de coiffure, ateliers municipaux.

A venir : local de la chasse. Travail réalisé par Monsieur FERNBACH.

8 Mairie

Madame le maire annonce une subvention de 24 032€ de la région pour la nouvelle mairie.

Fin juin les devis des artisans des différents corps de métier seront étudiés par la commission et les marchés seront attribués.

9 L'association de la chasse

Monsieur Patrick DUBOS, président de l'association, annonce une journée de la chasse le 30 septembre : repas de sanglier dans la peupleraie, nettoyée et aménagée pour l'occasion, artisans, concours divers....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45